



Fiers d'être pêcheurs !

Notre activité est la cible d'une campagne visant à remettre en cause notre loisir et le comportement des pêcheurs. La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection des Milieux Aquatiques (FNPF) dénonce avec fermeté ce dénigrement et cet ostracisme. Elle rappelle les valeurs ainsi que les actions portées par son réseau associatif agréé de pêche de loisir. Conscient de la fragilité de son environnement, le pêcheur respecte une réglementation stricte en faveur des espèces, utilise un matériel adapté, et manipule le poisson avec respect.

Activité nourricière remontant à l'antiquité, elle s'est peu à peu transformée en loisir et rassemble aujourd'hui en France **1 528 452 pratiquants**. Qu'elle soit à vocation alimentaire ou de loisir, c'est une activité de pleine nature, ouverte à tous, facteur de lien social, de bienveillance, d'engagement et de partage. La pêche est **une véritable profession de foi** qui s'exerce au travers des 3 800 associations et 94 fédérations départementales agréées pour la protection de l'environnement. Ce sont également plus de 40 000 bénévoles qui s'investissent quotidiennement pour la protection des milieux aquatiques, la biodiversité et le développement du loisir pêche.

La pêche est un partenaire incontournable des pouvoirs publics qui lui ont confié ses missions d'intérêt général : **surveiller, connaître, protéger, transmettre, partager et développer l'exercice de la pêche**. À tous les échelons du territoire, les structures associatives collaborent avec les acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques : ministère de l'Écologie, ministère de l'Éducation nationale, Agence française pour la biodiversité, Agences de l'Eau, Comités de bassin, collectivités locales...

« Nous assumons notre ADN de pêcheur avec tout ce que cela implique de l'acte de pêche à la protection des espèces et des milieux aquatiques. »

Claude Roustan, Président de la FNPF.

Sentinelle de l'eau, le pêcheur est le premier lanceur d'alerte en cas de dégradation des écosystèmes (pollutions, extractions, curages, plantes invasives, assecs artificiels...) et d'atteinte aux espèces (maladies, braconnage...).

Le réseau associatif recueille, analyse, valorise des connaissances sur l'état des milieux et sur leurs peuplements piscicoles (pêches d'inventaire, diagnostics de milieux, études génétiques, de comportement des espèces...), une expertise qu'il partage largement afin d'éclairer la décision publique et optimiser la gestion.

Opérateurs de terrains, les structures associatives mènent chaque année des milliers d'actions d'entretien et d'aménagement (nettoyages de berges, restaurations de frayères, pêches de sauvetage, aménagements de passes à poissons, arasements de seuils...).

Vecteur de connaissances, l'associatif pêche participe à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement de tous les publics (Ateliers Pêche Nature, activités scolaires et périscolaires...). Cette mission est primordiale afin de former les éco-citoyens de demain.

Enfin, la pêche de loisir est au centre d'une filière socio-économique valorisée à plus de 2 milliards d'euros au bénéfice des territoires (tourisme vert, hébergements...). Ce sont plusieurs milliers d'emplois et de commerces de proximité qui sont induits par notre activité.

Pour toutes ces valeurs et ces actions, **la FNPF revendique et assume toutes les formes de pêche de loisir qu'elle représente**, avec tout ce que cela implique de l'acte de pêche à la protection des espèces et des milieux aquatiques.

Nous sommes fiers d'être pêcheurs.

La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection des Milieux Aquatiques (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. La FNPF a été reconnue Association Agréée de Protection de l'Environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.